

DECISION DU MAIRE N°2026/050

M57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section

Monsieur le Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2026**

M57 Fongibilité des
crédits

Décision budgétaire
modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023.09.18/33 du conseil municipal en date du 18 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2026.04.27/1 du conseil municipal en date du 27 avril 2026 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Commune de Bourbon-Lancy,

Vu la délibération n°2026.04.27/2 du conseil municipal du 27 avril 2026 autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

Vu la délibération n°2026.04.27/4 du conseil municipal en date du 27 avril 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 du budget principal,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 67 *Charges spécifiques*, afin de permettre la régularisation d'un titre de recette émis sur l'exercice 2025, et de couvrir les éventuelles opérations de régularisation susceptibles d'intervenir d'ici la fin de l'exercice 2026,

Monsieur le Maire décide :

ARTICLE 1 : De procéder au virement de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Diminution	Augmentation
011	605	020	Achat de matériel, équip. et travaux	2 000 €	
67	673	551	Titres annulés sur exercices antérieurs		2 000 €
TOTAL				2 000 €	2 000 €

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- au Représentant de l'Etat,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Fait à BOURBON-LANCY, le 23 juillet 2026

Pascal SEURE
Maire

